

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMILLARIE**

Séance du mardi 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Représentés :

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la Convocation

07/11/2014

Date d'Affichage

18/11/2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M le Maire.

Présents : Mmes Anne BARTHELEMY, Isabelle BOSC, , Michèle ROQUES, Julie BERGE, Bénédicte PACORIG Ms Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Laurent CHABBERT, Jacques FONTORBE, Patrick RIVIERE, Rémi ROUQUETTE

Représenté :

Secrétaire : Madame Anne BARTHELEMY

Motion relative à la réhabilitation collective « des fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918 :

« La Première Guerre mondiale, avec son cortège de 60 millions de combattants, de 20 millions de blessés, de 9 millions de morts, de 4 millions de veuves et de 8 millions d'orphelins aura été un théâtre de l'horreur humaine sans précédent.

Aujourd'hui, alors que les derniers acteurs de cette tragédie ont disparu, qu'une généreuse fraternité a remplacé la férocité belliqueuse des nations et que, selon les termes de Victor Hugo « l'esprit de conquête a été transfiguré en esprit de découverte », il est grand temps d'honorer nos morts, tous nos morts, et de reconnaître, sans distinction aucune, qu'ils l'ont tous été pour la France.

Nous souhaitons que la France s'engage dans une réhabilitation collective des 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Plongés dans un désespoir sans fond, ces soldats refusèrent d'être des sacrifiés.

Immergés dans la boue, dans l'atrocité des combats, jusqu'au bout de la souffrance humaine, ils ont néanmoins fait front, au milieu d'une indicible sauvagerie, armés de leur courage et d'une souveraine humanité.

Rien ne pourra jamais décrire autant que ceux qui l'ont vécu, l'horreur dans laquelle ils ont été plongés.

Comme le souligne le rapport remis au Ministre des Anciens Combattants, « un large consensus existe dans notre société pour estimer que la plupart de ces soldats n'étaient pas des lâches » mais de « bons soldats, qui avaient fait leur devoir et ne méritaient pas la mort ».

Les circonstances sont aujourd'hui connues, le débat sur les faits est tranché, il reste à en tirer les conséquences au plan mémoriel et symbolique, pour réintégrer pleinement les fusillés dans la mémoire nationale.

C'est devant cette mémoire-là que nous sommes aujourd'hui engagés dans notre responsabilité de Français et plus encore dans celle des femmes et des hommes qui ont à reconnaître ceux qui sont morts dans le devoir et dans la dignité.

Malgré les multiples demandes formulées, l'Etat tarde toujours à reconnaître la mémoire de ceux qui ont pourtant bel et bien existé, combattu et livré jusqu'à leurs ultimes forces d'hommes debout avant de tomber pour la France.

Il est temps aujourd'hui que la République unisse, dans une mémoire apaisée, tous ces soldats qui sont morts pour elle ou par elle.

Lors du lancement de la commémoration du centenaire, le chef de l'Etat a évoqué cette page de notre Histoire en annonçant avoir demandé au ministre de la Défense qu' « une place soit accordée à l'histoire des fusillés aux Invalides.

Le Conseil Municipal de Lamillarié demande à Monsieur le Président de la République que la France prononce officiellement la réhabilitation collective des 650 « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918. »

Ainsi fait et délibéré à , les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hervé BOULADE

